

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME ET ENVIRONS

MAIRIE DE DELME – Tél. 03 87 01 37 19

Nombre de délégués

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Saint Germain de Delme, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Xavier GROSCLAUDE

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 22

Date de la convocation **16 juin 2026**

Etaient présents : THIRIAT Christine – BACOURT ; CORBELIN Laurene, LEDIG Christelle, GROSCLAUDE Xavier et COLSON Emmanuel – DELME, MARIE Séverine et LEMOINE Serge – DONJEUX, DONATIN Alain et TONON Sylviane – FONTENY, Mme RODRIGUEZ Ana et M GODFRIN Jean-Noël – HANNOCOURT ; ETIENNE Gilles – LANEUVEVILLE EN SAULNOIS, BELLOY Laurence et CACCIOLATO Mireille – MORVILLE SUR NIED ; GEIS Virginie – ORIOUCOURT, LEGAYE Catherine – PUZIEUX ; BUTLINGAIRE Magalie – TINCERY ; CATHELINE Marie – VIVIERS ; PAUL Philippe et AUMONIER Jean-Pierre – XOCOURT.

POULAIN Marion (LANEUVEVILLE EN SAULNOIS) donne procuration à ETIENNE Gilles
JOUILLEROT Mélanie (ORIOUCOURT) donne procuration à GEIS Virginie

1- Commission d'Appels d'offres et d'adjudication – CAO

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les collectivités de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du président ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du comité syndical.

Monsieur le Président fait appel de candidature pour 3 postes titulaires et 3 postes suppléants.

Membres titulaires :

- Alain DONATIN
- Marie CATHELINE
- Virginie GEIS

Membres suppléants :

- Magalie BUTLINGAIRE
- Jean-Noël GODFRIN
- Séverine MARIE

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote, à l'unanimité, les membres désignés.

2- Comité de pilotage du Périscolaire

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que lors de la signature de la convention de gestion du contrat temps libre avec la fédération départementale des foyers ruraux de Moselle et le foyer rural de Delme, l'article VIII concernant le comité de pilotage prévoit 3 représentants du SIS de Delme et Environs.

Lors de la précédente réunion, Madame Marion POULAIN et Monsieur Alain DONATIN ont présenté leurs candidatures pour siéger au comité de pilotage avec Monsieur le Président.

Madame Marion POULAIN étant nommée au poste de Directrice de l'Ecole Primaire à partir du 1^{er} septembre 2026, elle souhaite retirer sa candidature.

Madame Magalie BUTLINGAIRE présente sa candidature à la place de Madame Marion POULAIN.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de nommer Xavier GROSCLAUDE, Alain DONATIN et Magalie BUTLINGAIRE représentant du SIS de Delme et Environs au comité de pilotage du Périscolaire de Delme.

3- Autorisation de poursuite comptable

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret N°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du CGCT, créé par le décret N°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites,

Considérant qu'une autorisation permanente au Comptable Public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner une autorisation générale et permanente au Comptable Public pour effectuer tous les actes de poursuites afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

4- Renouvellement CDD – BECKER Marie-Odile

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que Madame Marie-Odile BECKER est employée sur la base de 14/35^{ème} en tant qu'adjoint technique territorial jusqu'au 14 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de travail à durée déterminée (14/35^{ème}) de Madame Marie-Odile BECKER, pour la période du 15 juillet 2026 au 14 juillet 2027 – indice brut 367 – indice majoré 366 – salaire brut : 720,69 €.

5- Renouvellement CDD – LEONARD Edith

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que Madame Edith LEONARD est employée sur la base de 15/35^{ème} en tant qu'adjoint technique territorial jusqu'au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de travail à durée déterminée (15/35^{ème}) de Madame Edith LEONARD, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 – indice brut 367 – indice majoré 366 – salaire brut : 772,17 €.

6- Renouvellement CDD – LEONARD Edith

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que Madame Edith LEONARD est employée sur la base de 3,44/35^{ème} en tant qu'accompagnatrice dans le bus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat à durée déterminée (3,44/35^{ème}) de Madame Edith LEONARD pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 – indice brut 367 – indice majoré 366 – salaire brut : 177,08 €.

7- Budget général – Virements de crédits

Dans le cadre du rapprochement des prévisions budgétaires et des réalisations en cours, Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant les virements de crédits suivants :

- Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 – Article 65888 – Autres charges de gestion courante	- 168,88 €
Chapitre 66 – Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 168,88 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser les virements de crédits présentés.